



VILLE DE BATHURST
RÉUNION PLÉNIÈRE
PROCÈS-VERBAL

le lundi 12 février 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présent

K. Chamberlain, mairesse
P. Anderson, mairesse adjointe
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
D. Knowles, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Absent

R. Hondas, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
M. Abernethy, ingénieur municipal
J.-S. Chiasson, agent de communications
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
C. Legacy, Directeur du développement économique
S. Morton, Directrice des ressources humaines
R. Wilbur, Directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme
C. Roy, administratrice exécutive
G. Thériault, chef de police

1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

1.1 Conseiller M. Willett – Évènement de Corvette pour le Festival des récoltes de Bathurst 2024

2. PRÉSENTATION

2.1 Recommandations du comité de subvention

Le comité des subventions, composé des conseillers Brunet, Skerry et LeBlanc, s'est réuni le 31 janvier 2024 pour examiner les demandes de subventions reçues. Le conseil a approuvé un montant de 55 600 \$ pour les subventions de 2024 pendant la période de budget. Voici un aperçu des décisions prises par le comité.

DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LA VILLE DE BATHURST 2024					
Total de 55 600 \$ pour 2024					
Organisme	Montant demandé pour 2024	Montant donné en 2023	Objectif	Montant proposé	Remarques
4 Directions	5 000,00 \$	3 000,00 \$	Parrainer des enfants pour participer au programme	5 000,00 \$	
640e Escadron des cadets de l'Aviation royale du Canada Chaleur	Selon la demande	N/A	Soutien pour le programme de vol	1 600,00 \$	modèles d'avions, raquettes à neige x10 et location de la piscine du Centre aquatique de Bathurst
Comité consultatif de Bathurst sur la condition des personnes ayant un handicap (B.E.S.T Group)	500,00 \$	500,00 \$	Ce montant est mis de côté chaque année pour le « Best Group » - ils nous donne leurs reçus et nous remboursons.	500,00 \$	
Société des Arts de Bathurst	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Aide aux frais de fonctionnement	5 000,00 \$	
Festival de musique de Bathurst 2023	Don de 1 500 \$ 500 \$ pour des billets	Don de 1 500 \$ 500 \$ pour des billets	Aide pour les frais de l'événement	2 000,00 \$	Don de 1 500 \$ 500 \$ pour des billets
Fondation Hôpital Régional Chaleur	N/A	1 000,00 \$	Aide pour l'achat d'équipement	1 000,00 \$	
Co-Action	2 000,00 \$	1 000,00 \$	Fournir des activités gratuites aux jeunes	2 000,00 \$	
Maison Doucet Hennessey	2 500,00 \$	2 500,00 \$	Phase 2 des rénovations et de la restauration	2 500,00 \$	
Littératie au Primaire	Minimum 150 \$	1 500,00 \$	Parrainer des enfants pour participer au programme	1 000,00 \$	
Université de Moncton	N/A	N/A	Aider des étudiants à participer à une opportunité de stage à Montréal	0,00 \$	Ne répond pas aux critères
Sentier Nepisiguit Migmaq	N/A	2 400,00 \$	Aide avec frais de fonctionnement	2 400,00 \$	
Légion Royal Canadienne	N/A	N/A	Achèvement de la cuisine dans le nouveau lieu	4 800,00 \$	
Total				27 800,00 \$	
Solde restant				27 800,00 \$	

Il reste donc un solde de 27 800 \$ pour les autres demandes qui seront présentées au cours de l'année.

Une motion visant à accepter la recommandation du comité sera présentée lors de la prochaine réunion publique régulière.

3. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

3.1 2024-04 Arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles

Une demande a été présentée à la fin de l'année 2023 afin de recommander la révision de l'arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles.

L'administration recommande que des changements mineurs soient apportés à l'arrêté et que la section " activités de divertissement à l'extérieur " devienne un arrêté distinct.

L'arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles serait mis à jour comme suit :

- Suppression de la section sur les divertissements à l'extérieur.
- Exemption pour les grands événements auxquels participent des vendeurs (par exemple : Journées Hospitalité, Ribfest).
- Clarification des instructions relatives à la procédure de demande pour les requérants.

Les changements recommandés permettraient au personnel de mieux appliquer et gérer ces types de demandes.

Une motion visant à accepter les amendements proposés sera présentée lors de la prochaine réunion publique régulière.

3.2 2024-05 Un arrêté relatif à l'autorisation et à la réglementation des activités de divertissement à l'extérieur

Comme stipulé au point précédent, l'administration recommande que la section "activités de divertissement à l'extérieur" de l'arrêté 2024-04 "Arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles" fasse l'objet d'un arrêté distinct.

Voici quelques points saillants du nouvel arrêté recommandé sur les activités de divertissement à l'extérieur :

- Les permis seraient valables pour un mois et devraient être renouvelés si l'on souhaite poursuivre l'activité.
- Les divertissements à l'extérieur ne devraient avoir lieu qu'entre 11 h et 17 h tous les jours.
- Des endroits prédéterminés ont été identifiés où ils seront autorisés à se produire.
 - Parc Canada 150 (au coin de l'avenue King et de la rue Main)
 - Fontaine d'eau (avenue Douglas et rue Queen)
- Nouveau formulaire de demande pour les spectacles à l'extérieur.

Une motion visant à accepter l'arrêté 2024-05 "Un arrêté relatif à l'autorisation et à la réglementation des activités de divertissement à l'extérieur" sera présenté à la prochaine réunion publique régulière.

4. POLITIQUES

4.1 P2024-01 Politique sur les demandes d'information et les communications faites par les élus et l'administration

La gestion efficace des demandes d'information et des communications faites par les élus et l'administration est essentielle au bon fonctionnement de la ville. Par conséquent, la politique P2024-01 "Politique sur les demandes d'information et les communications faites par les élus et l'administration" a été développée. Elle définit les critères pour les appels de plaintes ainsi que les demandes d'information.

Une motion pour accepter de la politique sera présentée lors de la prochaine réunion publique régulière.

4.2 P2010-01 Politique sur l'utilisation des systèmes de positionnement global

Les sections suivantes seront ajoutées à la politique P2010-01 Utilisation des systèmes de positionnement global :

- Vue d'ensemble
- Objectif
- Champ d'application
- Définitions
- Lignes directrices générales et opérationnelles

Une motion pour accepter la politique modifiée sera présentée lors de la prochaine réunion publique ordinaire.

4.3 P1993-03 Suivi des réunions du conseil (listes en suspens)

Une motion pour abroger la politique sera présentée à la prochaine réunion ordinaire.

4.4 P2014-01 Publicité– Babillard électronique – Centre régional K.-C.-Irving

Une motion pour abroger la politique sera présentée à la prochaine réunion ordinaire.

5. DEMANDES

5.1 Évènement de Corvette pour le Festival des récoltes de Bathurst 2024

Le conseiller M. Willett a déclaré un conflit d'intérêts sur ce point et a sorti de la salle du conseil.

Comme présenté lors de la réunion publique ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Club Corvette est à la recherche de fonds pour organiser son évènement 2024. Ils demandent un montant de 3 550 \$ pour couvrir les frais de transport et pour la réservation du 13 Barrels pour accueillir leur rencontre. Ils ont également demandé pour des articles liés au tourisme pour leurs « sacs de cadeaux ».

Une motion sera présentée lors de la prochaine réunion publique ordinaire.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 51.

Amy-Lynn Parker, Greffière municipale